

## Parce que le risque zéro n'existe pas, l'accident n'est jamais loin !

Dans le cadre de son obligation de préserver la santé et la sécurité de ses salariés (Art. L.4121-1 du Code du Travail), l'employeur doit transcrire dans un Document Unique (DU) les résultats de l'évaluation des risques professionnels. (Décret n°2001-1016 du 5 novembre 2001 – article R. 4121-1 et suivants).

Le fait de ne pas transcrire ou de ne pas mettre à jour le Document Unique est **puni d'une amende de 1 500 euros et de 3 000 euros en cas de récidive.** (Art. 4741-3 du Code du Travail).

DU = obligatoire



**ENTREPRISES**

**ASSOCIATIONS**

**COLLECTIVITÉS**

*Dès un salarié, quel que soit leur taille et leur d'activité.*

➤ Quelles sont les étapes ?

Identification des risques

① Après avoir défini les unités de travail en fonction de votre structure, nous analysons votre activité afin d'identifier les risques auxquels sont exposés vos salariés.

Cotation des risques

② Puis, à partir d'une cotation définie dans notre démarche d'évaluation des risques, nous classons les risques recensés par ordre de priorité.

Proposition d'actions

③ Enfin, nous vous proposons des mesures de prévention pour chaque risque identifié. Ces actions seront à mettre en œuvre en fonction de vos moyens humains, organisationnels, techniques et financiers.

Ce document doit être tenu à la disposition

Des salariés

Du médecin du travail

De l'inspecteur du travail

Des agents de la CRAM



Il doit faire l'objet d'une mise à jour au moins une fois par an ainsi que lors de toute décision d'aménagement important.  
FPS vous propose des formules de mise à jour.

DOCUMENT UNIQUE D'ÉVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS									
1. BUREAU ADMINISTRATIF									
Unité de Travail	Risques	Intensité des risques	Exposition	Moyens de maîtrise	D	E	C	Ind	R
Chariot élévateur	Chariot élévateur (sans conducteur)	Chariot élévateur (sans conducteur)	Chariot élévateur (sans conducteur)	Chariot élévateur (sans conducteur)	1	4	4	4	4
Chariot élévateur	Chariot élévateur (avec conducteur)	Chariot élévateur (avec conducteur)	Chariot élévateur (avec conducteur)	Chariot élévateur (avec conducteur)	1	2	2	2	2
Bureau	Bureau	Bureau	Bureau	Bureau	1	4	4	4	4
Navette	Navette	Navette	Navette	Navette	1	4	4	4	4
Plat	Plat	Plat	Plat	Plat	1	2	2	2	2